



Bijou détourné par ma sœur après décès de ma mère

Par **gene13300**, le **22/01/2024** à **22:31**

Nous étions mises d'accord pour le partage des bijoux de ma mère avec ma sœur .elle a pris une bague et je devais avoir un bijou qui avait appartenu à ma grand mère .pour un prétexte ridicule elle refuse maintenant de le donner et ne cesse de m'insulter et de m'harceler . Elle me le stipule bien sur un e-mail qu'elle ne me le donnera pas qu'il est chez elle .selon une avocate spécialisée dans les successions je n'ai aucun recours ni pour la bague ni pour les insultes qu'en est il ? Je vis dans le stress d'un message ou e mail + la déception de ne pas avoir ce bijou merci de votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **23/01/2024** à **08:13**

BONJOUR et bienvenue

Saluer une une règle établie sur ce forum.

S'agit-il de bijoux de grande valeur ?

Car elle pourrait être déduite de sa part dans la succession...

Avez vous recours à un notaire?

Par **Zénas Nomikos**, le **24/01/2024** à **15:06**

Bonjour,

peut-être que si vous avez suffisamment de preuves vous pouvez attaquer votre adversaire au pénal pour harcèlement moral. Pensez aux consultations gratuites d'avocats.

Par **Zénas Nomikos**, le **24/01/2024** à **15:08**

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-procedure-27446.htm>